

## Appel à projets ANR - Chaires industrielles - Edition 2022

Thématiques	Date de publication	Date limite de soumission	Durée des projets	Budget	Financier /Ref. de l'appel
Ouvert à tous.	21/12/2021	10/03/2022 à 13h00	Maximum 48 mois	Entre 500k€ et 1,2 M€ cofinancés à 50% par les entreprises	ANR / Chaires industrielles - 2022

**Objectifs:** Le programme Chaires Industrielles poursuit un triple objectif :

- Construire et structurer des projets de recherche scientifique collaboratives dans des domaines prioritaires et stratégiques pour les acteurs publics et privés impliqués dans la chaire industrielle, via un partenariat fort et durable.
- Permettre à des enseignants-chercheurs ou des chercheurs de notoriété internationale, français ou étrangers, en mobilité ou non, de travailler sur un programme de recherche ambitieux, innovant et de portée industrielle indiscutable.
- Assurer une formation par la recherche, en offrant aux doctorants et post- doctorants l'approche des travaux de recherche menés selon une vision à long terme dans les laboratoires de recherche académique couplée à l'expérience des acteurs du monde économique.

**Thématiques :** toutes les thématiques de recherche, sur des sujets définis conjointement par les parties concernées.

### Critères d'éligibilité :

Les candidatures doivent impérativement être présentées par les établissements d'accueil, en étroite concertation avec l(es) entreprise(s) qui cofinance(nt) la chaire industrielle. L'établissement d'accueil doit être un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche ou un organisme de recherche public et doit fournir un cadre préexistant propice au développement d'une chaire industrielle.

Le titulaire-coordonateur devra consacrer l'ensemble de ses travaux de recherche à la thématique de la chaire industrielle et occupera au moins 50 % de son temps de recherche aux travaux propres de la chaire.

La proposition de projet de chaire industrielle devra revêtir un caractère unique et elle ne pourra pas être une « suite » d'une chaire industrielle préalablement financée par l'ANR.

**Les entreprises cofinancent 50 % du montant de l'assiette éligible de la chaire industrielle par un apport en numéraire versé à l'établissement d'accueil.**

**Les dépenses d'équipement sont acceptées jusqu'à concurrence de 20 % de l'assiette éligible.**

**Les dépenses affectées aux personnels permanents des laboratoires et aux overhead ne doivent pas dépasser 25% du budget global.**

**Pour plus d'informations :** <https://anr.fr/fr/detail/call/chaieres-industrielles-2022/>

### Contact Chargés d'affaires:

**Campus Aix :** Marie KOROBEINIK ([marie.korobeinik@univ-amu.fr](mailto:marie.korobeinik@univ-amu.fr) 04 13 55 32 03)

**Campus Marseille Centre :** Lisa BUYUKLAPSIN ([lisa.BUYUKLAPSIN@univ-amu.fr](mailto:lisa.BUYUKLAPSIN@univ-amu.fr) 04 86 09 08 85)

**Campus Marseille Etoile :** Goéry RENAULD ([goery.renauld@univ-amu.fr](mailto:goery.renauld@univ-amu.fr) 04 13 94 51 43)

**Campus Marseille Luminy :** Nathalie TRUPHEMES ([nathalie.truphemes@univ-amu.fr](mailto:nathalie.truphemes@univ-amu.fr) 04 13 94 20 54)

**Campus Marseille Timone :** Isabelle PRADO ([isabelle.prado@univ-amu.fr](mailto:isabelle.prado@univ-amu.fr) 04 91 32 41 68)